



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 17 novembre 2025 à 19 h 30 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancquaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière
Sylvain Villeneuve, directeur général par intérim

Ouverture de la séance (quorum)

Le maire constate que le quorum est atteint.

(2025-11-357)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Christiane Richard

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 novembre 2025, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-11-358)

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi des dossiers de la séance précédente

Aucun suivi des dossiers de la séance précédente par le directeur général n'est nécessaire.

Mot du maire

Le mot du maire débute à 19h31 et se termine à 19h38.

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 19h38 à 20h00.

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 20h00 et se termine à 20h11.

(2025-11-359)

Orientations du conseil – Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 20 novembre 2025

**Conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la conseillère Catherine Duprey a divulgué son conflit d'intérêts et s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette question.*

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 20 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par le conseiller Luc Côté
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'EXPRIMER une orientation favorable aux sujets contenus dans l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 20 novembre 2025 joint à la présente résolution;

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations ci-dessus, si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération.

(2025-11-360)

Recommandation à la Ville de Longueuil – Désignation des représentants de la Ville au sein de la Commission des affaires réglementaires et politiques d'agglomération

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2025, le conseil d'agglomération de Longueuil a adopté une résolution créant la Commission des affaires réglementaires et politiques d'agglomération et a adopté les règles la régissant, lesquelles remplacent toutes règles adoptées antérieurement et régissant le fonctionnement des commissions d'agglomération;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Luc Côté

DE RECOMMANDER à la Ville de Longueuil agissant par son conseil d'agglomération de nommer le maire Loïc Blancquaert et le conseiller Francis Le Chatelier à titre de représentants de la Ville de Saint-Lambert au sein de la Commission des affaires réglementaires et politiques d'agglomération;

D'AUTORISER à assister, à titre d'observateurs, aux réunions de la Commission des affaires réglementaires et politiques d'agglomération les conseillers et conseillères suivants:

- Conseiller du district n° 1, Luc Côté
- Conseillère du district n° 2, Catherine Duprey
- Conseiller du district n° 3, Patrick Vallerand
- Conseiller du district n° 4, Francis Le Chatelier
- Conseiller du district n° 5, Claude Ferguson
- Conseillère du district n° 6, Christiane Richard
- Conseiller du district n° 7, Thierry Harris
- Conseillère du district n° 8, Stéphanie Verreault

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-11-361)

Recommandation à la Ville de Longueuil – Désignation d'un membre du conseil à la Commission métropolitaine de Montréal

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe 3^o de l'article 4 de la *Loi sur la communauté métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre C-37.01), le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal est composé de 28 membres dont le maire de la Ville de Longueuil et deux personnes que le conseil d'agglomération de celle-ci désigne parmi les membres du conseil ordinaire de la ville et ceux des conseils des municipalités liées;

Il est proposé par la conseillère Christiane Richard
appuyé par le conseiller Thierry Harris

DE RECOMMANDER à la Ville de Longueuil, agissant par son conseil d'agglomération, de nommer le maire Loïc Blancquaert à titre de membre du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-11-362)

Recommandation à la Ville de Longueuil – Représentant et substitut des municipalités reconstituées au comité exécutif de la Ville de Longueuil

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Décret 1214-2005 du 7 décembre 2005 concernant l'agglomération de Longueuil, le conseil de chaque municipalité reconstituée nomme, parmi ses membres, une personne qui pourra être désignée, suivant la procédure prévue à cette disposition, à titre de représentant des municipalités reconstituées pouvant assister aux séances du comité exécutif de la Ville de Longueuil;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la même disposition, le conseil de chaque municipalité reconstituée nomme également, parmi ses membres, une personne qui pourra être désignée, toujours suivant la procédure prévue à cette disposition, pour remplacer un des représentants en cas d'empêchement;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par le conseiller Thierry Harris

DE DÉSIGNER le maire, monsieur Loïc Blancquaert, à titre de représentant des municipalités reconstituées pouvant assister aux séances du comité exécutif de la Ville de Longueuil;

DE DÉSIGNER le maire, monsieur Loïc Blancquaert, à titre de personne pour remplacer un des représentants des municipalités reconstituées pouvant assister aux séances du comité exécutif de la Ville de Longueuil, en cas d'empêchement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-11-363)

Désignation d'un membre du conseil – Conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe 3^o du premier alinéa de l'article 11 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01), une municipalité comprise dans l'agglomération de Longueuil autre que la Ville de Longueuil agissant par son conseil ordinaire désigne parmi les membres de son conseil une personne à titre de représentant de la ville au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Thierry Harris

DE DÉSIGNER le maire Loïc Blancquaert à titre de représentant de la Ville de Saint-Lambert au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (RTL).

Cette résolution doit être transmise à :

Me Catherine Bouchard
Directrice Affaires juridiques et
Secrétaire corporative

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt – Liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses* (2022-207) qui permettent à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 15 septembre au 31 octobre 2025 pour les sommes respectives de 7 429 287,38 \$ et de 2 923 545,82 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

Dépôt – Rapport de vérification de l'optimisation des ressources (VOR)

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 12 juin 2023, le conseil a, par l'adoption de la résolution n° 2023-06-196, adjugé le contrat n° 23FIN01 à l'entreprise Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l., pour une période de 5 ans, soit pour le rapport de vérification de l'optimisation des ressources (VOR) de 2023, 2025 et 2027;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'audit est transmis au trésorier qui doit le déposer à la prochaine séance du conseil. Le rapport doit également être transmis à la Commission municipale du Québec (CMQ) dans les 30 jours suivant le dépôt au conseil municipal;

Il est procédé au dépôt du Rapport de vérification de l'optimisation des ressources (VOR) de 2025.

(2025-11-364)

Financement d'études et de relevés d'arpentage pour la reconstruction du chemin Tiffin

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 15 septembre 2025, le conseil a autorisé la greffière de la ville de Saint-Lambert à signer, avec la Ville de Longueuil, l'entente relative à la conception et la réalisation des travaux de réfection du chemin Tiffin, entre les rues Saint-Charles O. et Jean-Bariteau (résolution n° 2025-09-309);

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser une étude de circulation, afin d'optimiser la géométrie de la rue pour les différents modes de transport;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser un plan directeur des égouts du secteur des rues Mortlake, Berkley et Durocher, afin d'établir les niveaux de rejet dans la conduite pluviale à l'intersection de la rue Riverside et du chemin Tiffin;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser un relevé d'arpentage, afin de produire les plans;

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'AUTORISER le financement d'un maximum de 300 000 \$ pour la réalisation des études et du relevé d'arpentage pour la reconstruction du chemin Tiffin;

D'IMPUTER la dépense au programme de paiement comptant progressif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-11-365)

Subvention à l'organisme La grande guignolée des médias de la Rive-Sud

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), toute municipalité locale peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Luc Côté

D'OCTROYER pour l'année 2025 une aide financière de 1 500 \$ à l'organisme *La grande guignolée des médias de la Rive-Sud (Montréal)*;

D'AUTORISER la bonification des crédits budgétaires du même montant dans le poste budgétaire 02-111-00-971 financée à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) et tout employé cadre à l'exception des directeurs de services.

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 1^{er} septembre au 7 novembre 2025.

(2025-11-366)

Suspension sans solde d'un employé

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

DE SUSPENDRE sans solde l'employé numéro 1701 pour une durée d'un jour ouvrable; cette suspension devant être servie au moment jugé opportun par le supérieur en charge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-11-367)

Adjudication du contrat 25TP16 – Services de transport de neige

Il est proposé par la conseillère Catherine Duprey
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'ADJUGER le contrat n° 25TP16 ayant pour objet les services de transport de neige (**LOT A et LOT L**), à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse pour les lots, soit *CONCEPTION PLHP INC.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale étant de 142 051,61 \$, toutes taxes comprises pour le contrat d'une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2027;

D'ADJUGER le contrat n° 25TP16 ayant pour objet les services de transport de neige (**LOT B, LOT C, LOT D, LOT E, LOT F, LOT G, LOT H, LOT I, LOT J, LOT K, LOT M, LOT N, LOT O et LOT P**), à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse pour les lots, soit *Excavations Darche Inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur

totale étant de 1 134 404,06 \$, toutes taxes comprises pour le contrat d'une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2027;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-331-00-325;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-11-368)

Adjudication du contrat 25TP15 – Services d'entretien ménager au 2035 avenue Victoria

Il est proposé par la conseillère Catherine Duprey
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'ADJUGER le contrat n° 25TP15 ayant pour objet les services d'entretien ménager au 2035 avenue Victoria, à l'organisme à but non lucratif ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Axia services*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale pour la période initiale du contrat, soit du 1^{er} février 2026 au 31 janvier 2027 étant de 28 467,62 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-812-00-522;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-11-369)

Adjudication du contrat 25GN28 – Remplissage d'une conduite d'égout sous le 97 de la Gironde

Il est proposé par la conseillère Catherine Duprey
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'ADJUGER le contrat n° 25GN28 ayant pour objet le remplissage d'une conduite d'égout sous le 97 de la Gironde, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *A. & J.L. BOURGEOIS LTÉE*, sur la base des prix apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant de 68 065,20 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 69 766,83 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 68 065,20 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 2,5 % (1 701,63 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'IMPUTER la somme de 69 766,83 \$, toutes taxes comprises, dans le sous-projet 25VO01 au poste budgétaire 22-300-64-720;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-11-370) Renouvellement – Contrats de maintenance 25DAPP97 – Système de gestion municipale

Il est proposé par la conseillère Catherine Duprey
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'ACCORDER le renouvellement des contrats de maintenance, pour une durée d'un an, à *PG Solutions*, pour son système de gestion municipale utilisé par la Ville, au montant de 175 615,00 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-133-00-414;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-11-371) Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2026

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par le conseiller Luc Côté
appuyé par le conseiller Thierry Harris

D'ÉTABLIR le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2026 comme suit :

- le lundi 19 janvier à 19 h 00
- le lundi 16 février à 19 h 00;
- le lundi 16 mars à 19 h 00;
- le lundi 27 avril à 19 h 00;
- le lundi 25 mai à 19 h 00;
- le lundi 15 juin à 19 h 00;
- le lundi 6 juillet à 19 h 00;

- le lundi 17 août à 19 h 00;
- le lundi 21 septembre à 19 h 00;
- le lundi 19 octobre à 19 h 00;
- le lundi 16 novembre à 19 h 00;
- le lundi 7 décembre à 19 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-11-372)

Désignation du maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère Christiane Richard

DE DÉSIGNER la conseillère Stéphanie Verreault à titre de mairesse suppléante pour la période s'étendant du 17 novembre 2025 au 16 novembre 2026.

DE DÉSIGNER la conseillère Stéphanie Verreault à titre de représentante de la Ville de Saint-Lambert au sein du conseil d'agglomération en cas de vacance du poste de maire ou pendant l'empêchement du titulaire de ce poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-11-373)

Comité consultatif d'urbanisme – Nominations d'élus

CONSIDÉRANT QUE, conformément au *Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme* (2022-196), le comité se compose, entre autres, de deux élus désignés par le Conseil municipal, dont l'un agit à titre de président, et ce pour un mandat de deux (2) ans renouvelable;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE DÉSIGNER les conseillers Thierry Harris et Patrick Vallerand à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans;

DE DÉSIGNER le conseiller Claude Ferguson à titre de membre du conseil remplaçant au comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans.

DE NOMMER le conseiller Thierry Harris comme président du comité consultatif d'urbanisme;

DE NOMMER le conseiller Patrick Vallerand comme vice-président du comité consultatif d'urbanisme;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-11-374)

Comité consultatif d'urbanisme – Démission et nomination

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE RECEVOIR la démission de monsieur Pierre-François Chapleau à titre de membre remplaçant du comité consultatif d'urbanisme;

DE RECEVOIR la démission de monsieur Luc Côté à titre de membre résident, représentant de la Société d'histoire Mouillepied du comité consultatif d'urbanisme;

DE NOMMER monsieur Sébastien Majeau comme membre remplaçant architecte du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-11-375)

Comité de démolition – Nominations

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2.1.2 du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* (2023-212), le comité de démolition est formé de trois membres du conseil désignés par celui-ci, et ce, pour un mandat d'un an renouvelable;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

DE DÉSIGNER, à titre de membres du Comité de démolition pour un mandat d'un an les conseillers et conseillère suivants:

- Luc Côté
- Catherine Duprey
- Patrick Vallerand

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-11-376)

Comité de retraite de la ville de Saint-Lambert – Nomination

CONSIDÉRANT QUE le comité de retraite est constitué en vertu du *Règlement concernant le régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert* (2024-233);

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'élection générale du 2 novembre 2025, il y a lieu de désigner un nouveau membre du conseil à titre de président du Comité de retraite;

Il est proposé par le conseiller Patrick Vallerand

appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE NOMMER le conseiller Claude Ferguson à titre d'élu municipal désigné par le conseil au sein du comité de retraite du régime de retraite des fonctionnaires et des salariés de la Ville de Saint-Lambert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-11-377)

Autorisation de signature – Renonciation de responsabilité et convention d'indemnisation de la corporation de la Voie maritime

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à l'abattage d'arbres le long de la piste cyclable aux abords du canal de la Rive-Sud à Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de Gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent requiert l'engagement de la Ville à la convention de renonciation de responsabilité et convention d'indemnisation;

Il est proposé par le conseiller Thierry Harris
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'AUTORISER le directeur du génie, des travaux publics et de l'environnement à signer, au nom de la Ville, la convention de Renonciation de responsabilité et convention d'indemnisation à intervenir avec la Corporation de Gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-11-378)

Autorisation de signature – Entente relative au chevauchement d'utilités publiques

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'entente relative au chevauchement d'utilités publiques, Hydro-Québec et Ville de Longueuil souhaitent convenir des modalités et obligations visant à assurer respectivement une exploitation sécuritaire et pérenne des infrastructures et équipements connexes au nouveau poste Marie-Victorin et de la conduite dans les zones de chevauchement;

Il est proposé par la conseillère Catherine Duprey
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'AUTORISER le directeur du génie, des travaux publics et de l'environnement à signer, au nom de la Ville de Saint-Lambert, l'entente relative au chevauchement d'utilités publiques, à intervenir entre Hydro-Québec et Ville de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-11-379)

Autorisation de signature des baux – Location de locaux

CONSIDÉRANT QUE les baux pour la relocalisation des employés suivant la fermeture de l'hôtel de Ville arrivent à échéance;

Il est proposé par le conseiller Luc Côté
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

D'AUTORISER le directeur général à signer, au nom de la Ville, un bail avec l'entreprise DÉVELOPPEMENT OLYMBEC INC. pour la relocalisation de la mairie et de la direction générale au 2035 avenue Victoria (suite 202) pour une période de 3 ans;

D'AUTORISER le directeur général à signer, au nom de la Ville, le renouvellement des baux actuels pour les locaux situés au 2035 avenue Victoria (suite 200 et C & D) pour une période additionnelle de 3 ans;

D'IMPUTER la dépense estimée à 642 895,36 \$, toutes taxes comprises, auquel peut s'ajouter les frais d'exploitations et d'ajustements de taxe provisionnés, au poste budgétaire 02-812-00-511 pour la location des locaux pour une période de trois ans, soit du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2029;

D'AUTORISER le directeur général à signer, au nom de la Ville, tout autre document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-11-380)

Autorisation de signature – Demande de subvention pour le programme de maintien des infrastructures et des équipements culturels

Il est proposé par la conseillère Christiane Richard
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

D'AUTORISER le chargé de projet de la direction du génie, des travaux publics et de l'environnement à présenter une demande de financement au Programme de maintien des infrastructures et des équipements culturels, sous-vollet 2.2 intervention visant un bien immeuble pour le projet de réfection de la toiture du Centre multifonctionnel de la ville de Saint-Lambert pour un montant total admissible de 240 000 \$ taxes nettes, soit 50 % du montant total qui s'élève à 480 000 \$ taxes nettes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-11-381)

Autorisation de signature – Quittance GN-2025-02

Il est proposé par la conseillère Catherine Duprey
appuyé par le conseiller Luc Côté

D'AUTORISER M. Éric Painchaud, Directeur du génie, des travaux publics et de l'environnement à signer l'entente, transaction et quittance GN2025-02 et tout autre document s'y rattachant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2025 du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2025 du comité consultatif d'urbanisme.

(2025-11-382)

Dérogation mineure – 593, Birch – Piscine

CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 2 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été annoncée au préalable par un avis public publié le 30 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogations mineures respecte les critères d'évaluation prévus au *Règlement sur les dérogations mineures* (2023-213);

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure relativement à la propriété située au 593, avenue Birch, à savoir, autoriser une distance minimale de 1,77 mètre entre une piscine existante et la limite latérale droite (nord-ouest) du terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-11-383)

PIIA – 486-488, avenue Maple – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 2 octobre 2025;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 486-488, avenue Maple, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-11-384)

PIIA – 683, rue Logan – Transformation des façades

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 2 octobre 2025;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation des façades du bâtiment situé au 683, rue Logan, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-11-385)

PIIA – 368, avenue de Merton – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 2 octobre 2025.

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 368, avenue de Merton, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-11-386)

PIIA – 460, avenue Birch – Agrandissement

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 2 octobre 2025.

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement du bâtiment situé au 460, avenue Birch, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-11-387)

PIIA – 273, avenue de Stanley – Agrandissement

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 2 octobre 2025.

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement du bâtiment situé au 273, avenue de Stanley, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-11-388)

PIIA – 109, rue Logan – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 2 octobre 2025;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 109, rue Logan, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-11-389)

PIIA – 105, rue du Languedoc – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 2 octobre 2025;

CONSIDÉRANT le courriel du requérant en date du 14 octobre 2025 approuvant les modifications recommandées par le CCU;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 105, rue du Languedoc, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-11-390)

PIIA – 50-52, rue d'Aberdeen – Enseigne

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 2 octobre 2025;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au remplacement de l'enseigne sur poteau et l'installation d'une nouvelle enseigne

de vitrine en façade avant du bâtiment commercial isolé situé au 50-52, rue d'Aberdeen, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-11-391)

PIIA – 855, boulevard Queen – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 2 octobre 2025;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 855, boulevard Queen, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2025-11-392)

PIIA – 459, rue Venne – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 2 octobre 2025;

CONSIDÉRANT le courriel du requérant en date du 19 octobre 2025 approuvant les modifications recommandées par le CCU;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 459, rue Venne, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à 20h38 et se termine à 20h48.

Tour de table des membres du conseil

Un second tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil peuvent s'exprimer en alternance sur différents sujets a lieu à 20h49.

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 20h49.

Loïc Blancquaert
Maire

Cassandra Comin Bergonzi
Greffière